

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2020**

Le 22 mai 2020 : convocation du Conseil municipal pour le jeudi 28 mai 2020 à 18h30 au Centre d'animation de Rots, ayant pour objet :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.
- 2- Délibération : élection du maire.
- 3- Délibération : détermination du nombre de maires délégués et élections des maires délégués.
- 4- Délibération : détermination du nombre d'adjoints au Maire et élections des adjoints au Maire.
- 5- Information : lecture de la charte de l'élu local.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans public avec retransmission sur internet par le site Facebook.

L'an deux mille vingt, le Jeudi 28 mai à 20h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Monsieur Jacques VIRLOUVET ayant donné démission de ses fonctions de conseiller municipal mardi 17/03/2020, le cinquième de la liste « Rots, pour un avenir durable », Monsieur Paul DOUESNEL est élu Conseiller municipal.

Étaient présents : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, M. Franco DURIAATI, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Guillaume GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER, Mme Joelle SOREL, M. Gérard VARLET.

Absent excusé : aucun

### **Installation des conseillers municipaux**

En l'absence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire, la séance a été ouverte par Monsieur Luc GASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

#### **1. Élection d'un secrétaire de séance**

Monsieur Alain FAVRE, doyen d'âge du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du C.G.C.T.). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Monsieur Alain FAVRE a proposé de désigner Monsieur Thomas PAULMIER, benjamin du Conseil municipal, comme secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Thomas PAULMIER comme secrétaire de séance.**

#### **2. Élection du Maire**

##### **2.1. Constitution du bureau**

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Annie LAGARDE et Mme Marie-Jo LUCAS.

##### **2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe et le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers municipaux ont participé au vote.

**2.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d.	Nombre de suffrages blancs :	3
e.	Nombre de suffrages exprimés :	19
f.	Majorité absolue :	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel BOURGUIGNON	19	Dix-Neuf

**2.4. Proclamation de l'élection du maire**

**M. Michel BOURGUIGNON a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

**3. Détermination du nombre de maires délégués et élections des maires délégués**

Sous la Présidence de M. Michel BOURGUIGNON, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des maires délégués.

**3.1. Nombre de maires délégués**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les Maires délégués soient au nombre de 3 soit un par Commune déléguée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il y ait 3 Maires délégués pour la Commune nouvelle de Rots. Un Maire délégué pour la Commune déléguée de Rots, un Maire délégué pour la Commune déléguée de Lasson et un Maire délégué pour la Commune déléguée de Secqueville-en-Bessin.**

**3.2. Élection des maires délégués**

Monsieur le Maire a procédé à l'élection des maires délégués, sous le contrôle du bureau suivant : Président : M. Michel BOURGUIGNON, assesseurs : Mme Annie LAGARDE et Mme Marie-Jo LUCAS et secrétaire : M. Thomas PAULMIER.

Les conditions de vote sont les mêmes que celles du 2.2.

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

- Commune déléguée de Rots : Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE
- Commune déléguée de Lasson : M. Franco DURIAATI
- Commune déléguée de Secqueville-en-Bessin : M. Gérard VARLET et Mme Aurore BRUAND

**Commune déléguée de ROTS**

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d.	Nombre de suffrages blancs :	4
e.	Nombre de suffrages exprimés :	19
f.	Majorité absolue :	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE	19	Dix-Neuf

**Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE a été proclamée Maire déléguée de Rots et a été immédiatement installée.**

**Commune déléguée de LASSON**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Franco DURATTI	19	Dix-Neuf

**M. Franco DURATTI a été proclamé Maire délégué de Rots et a été immédiatement installé.**

**Commune déléguée de SECQUEVILLE-EN-BESSIN**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 23
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard VARLET	19	Dix-Neuf
Mme Aurore BRUAND	4	Quatre

**M. Gérard VARLET a été proclamé Maire délégué de Secqueville-en-Bessin et a été immédiatement installé.**

**4. Détermination du nombre d'adjoints au maire et élection des adjoints au maire**

Sous la Présidence de M. Michel BOURGUIGNON, élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

**4.1. Nombre d'adjoints au maire**

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **six adjoints au maire au maximum**.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les Adjoints au Maire soient au nombre de 6.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il y aurait 6 adjoints au Maire pour la Commune nouvelle de Rots.**

**4.2. Élections des adjoints au maire**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une **liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées**. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau suivant : Président : M. Michel BOURGUIGNON, assesseurs : Mme Annie LAGARDE et Mme Marie-Jo LUCAS et secrétaire : M. Thomas PAULMIER.

Les conditions de vote sont les mêmes que celles du 2.2.

**4.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d.	Nombre de suffrages blancs :	4
e.	Nombre de suffrages exprimés :	18
f.	Majorité absolue :	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jacky BESNIER	18	Dix-Huit

**4.4. Proclamation de l'élection du maire**

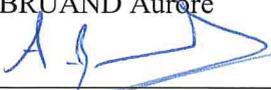
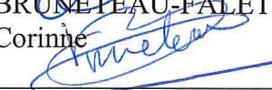
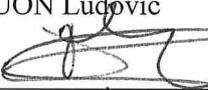
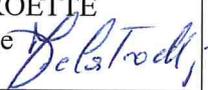
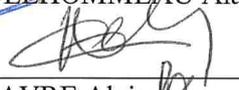
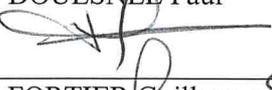
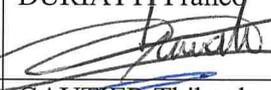
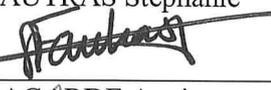
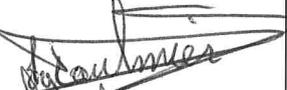
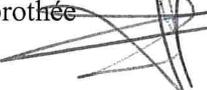
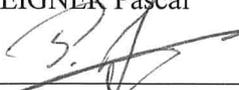
**Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jacky BESNIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe à ce compte-rendu.**

- Premier Adjoint : Jacky BESNIER
- Deuxième Adjoint : Corinne BRUNETEAU-FALET
- Troisième Adjoint : Guillaume FORTIER
- Quatrième Adjoint : Dorothée PITOIS-BLESTEAU
- Cinquième Adjoint : Ludovic BUON
- Sixième Adjoint : Stéphanie FAUTRAS

**5. Lecture de la Charte de l'élu local**

Monsieur le Maire cède la parole à Guillaume FORTIER pour procéder à la lecture de la charte de l'élu local.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures et trente minutes.

BARROIS Coraline 	BESNIER Jacky 	BLIN Laetitia 	BOURGUIGNON Michel 
BRUAND Aurere 	BRUNETEAU-FALET Corinne 	BUON Ludovic 	DELATROETTE Veronique 
DELHOMMEAU Alain 	DOUESNEL Paul 	DURIATTI Franco 	FAUTRAS Stéphanie 
FAVRE Alain 	FORTIER Guillaume 	GAUTHIER Thibault 	LAGARDE Annie 
LEBOULANGER-SAUVALLE Brigitte 	LUCAS Marie-Jo 	PAULMIER Thomas 	PITOIS-BLESTEAU Dorothée 
REIGNER Pascal 	SOREL Joelle 	VARLET Gérard 	